

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JANVIER 2022

Les conseillers municipaux légalement convoqués le 4 janvier 2022 se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire,

**Présents** : Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Sylvie SEGAULT, Bruno DI-BLAS, Luc NOLET, Pierrick LAROCHE,

**Absents représentés** : François TURCIN (pouvoir à Damien GAUTHIER) ; Lucia DA SILVA PINHO (pouvoir donné à Damien GAUTHIER) ; Emilie SEGUINOT (pouvoir donné à Sylvie SEGAULT) ; Bruno ZAROS (pouvoir donné à Sylvie SEGAULT), Florence CHAMON (pouvoir donné à Olivier SAVARY)

**Absents excusés**: Christian RAPOSO DO CARMO, Yannick VILLEDIEU

**Secrétaire de séance** : Pierrick LAROCHE

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente à tous les membres du Conseil Municipal ainsi qu'à toutes les Malinéennes et les Malinéens, une année 2022 meilleure que la précédente.

Le Maire rappelle ensuite les délibérations prises lors de la dernière réunion :

- délibération n° 2021-37 : décision modificative n° 2 du budget de la commune pour 2021
- délibération n° 2021-38 : décision modificative n° 3 du budget de la commune pour 2021

**Point n° 1 - décision modificative n° 4 du budget de la commune pour 2021** - délibération n° 2022-01

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière séance a été votée la délibération n° 2021-37 pour virer la somme de 762 € du compte 022 (dépenses imprévues) sur le compte 739223 (FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Or, il s'avère qu'il ne reste pas assez de crédits sur le compte 022, il faut donc annuler la délibération n° 2021-37 et la remplacer.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent d'annuler la délibération n° 2021-37 et de la remplacer par la suivante :

compte 615231 (entretien de voiries) : - 762 €

compte 739223 (FPIC) : + 762 €

**Point n° 1 bis – décision modificative n° 5 du budget de la commune pour 2021 –**  
délibération n° 2022-02

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 012 (charges de personnel) sont insuffisants pour permettre le règlement de la totalité des cotisations du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la décision modificative suivante :

compte 615231 (entretien de voiries) : - 4 000 €

compte 6453 (cotisations aux caisses de retraite) : + 4 000 €

**Point n° 2 – cadeaux aux aînés** – délibération n° 2022-03

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un repas a été proposé à tous les aînés du village de plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale. Le repas a été organisé le 3 novembre 2021. Les membres de la commission communication-animation proposent d'offrir des chocolats à tous les invités absents au repas.

Bruno DI BLAS n'est pas favorable à cette proposition. En effet, certaines personnes invitées n'ont même pas répondu tandis que d'autres ne souhaitent pas participer au repas depuis de nombreuses années. Xavier RATTE, président de la commission chargée de l'organisation, insiste sur le fait que le geste envers les absents se doit d'être symbolique et en aucun cas une solution de remplacement. En effet, le but du repas est de rassembler les aînés et il peut attester que les participants sont tous ravis tant de se retrouver que de la qualité du repas proposé.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité (une voix contre) d'offrir des chocolats à tous les invités absents au repas.

Xavier RATTE profite de ce point à l'ordre du jour pour informer les membres du Conseil Municipal que la commission réfléchit pour trouver une solution pour les enfants auxquels le traditionnel spectacle de Noël n'a pu être offert. Interrogé par Bruno DI BLAS sur les conditions financières qui lient la commune et l'artiste retenue, le Maire informe que les termes du contrat de travail signé obligent au règlement de la somme prévue de 500 €. Cependant, l'artiste est favorable à une reprogrammation prochaine du spectacle ne dépassant pas février.

**Questions et informations diverses**

1 - le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de **police pluri-communale** a été évoqué lors de la séance du 14 septembre dernier. Il informe que devant la complexité de sa mise en place, des soucis d'équité entre les communes et des problèmes de gestion des ressources humaines, ce projet a été abandonné.

2 - le Maire rend compte de son entrevue avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture en présence de François TURCIN, en novembre dernier. Parmi les sujets évoqués, il y avait notamment celui de la durée de validité de la **licence IV** de l'Hôtel des Voyageurs. Suite à l'abandon

d'un projet de reprise, le Maire a obtenu à titre dérogatoire, une prorogation du délai de validité jusqu'au 30 juin 2022 pour tenter de trouver un porteur de projet ou de vendre la licence.

3 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier de Gilles DI BLAS l'informant de sa volonté de démissionner de ses fonctions **d'adjoint au chef de corps du Centre de Première Intervention de MALIGNY**. Des pompiers ayant un grade plus élevé que le sien seront sollicités pour prendre le relais.

4 - la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroir va louer une pelle pour effectuer des travaux de **curage de fossés** dans les communes. Cette intervention pourrait être programmée la semaine prochaine sous réserve de conditions météorologiques favorables. Une liste non exhaustive des points qui nécessitent une telle intervention est dressée (route de Tonnerre jusqu'au chemin de Beaune, route de Méré ...). Interrogé par Pierrick LAROCHE sur le coût de cette prestation, le Maire répond que la 3CVT refacture aux communes en fonction du temps passé.

5 - Xavier RATTE se fait l'écho de plusieurs habitants qui regrettent que les **factures d'eau** arrivent en toute fin d'année, à un moment où leurs finances ne sont pas forcément au mieux. De plus certaines personnes ont constaté de fortes variations de consommation. Le Maire indique qu'en 2020 le relevé a été fait tardivement et que suite à des erreurs, il a été décidé par le SIAEP, pour 2021, de facturer une petite partie de la consommation précédente, en plus de l'abonnement, puis de demander le solde en fin d'année. Ceci a effectivement pu conduire à des régularisations parfois importantes.

6 - Xavier RATTE demande si **les 3 boules descellées rue des Ecoles** seront remises en place. Bien que le but soit d'empêcher le stationnement anarchique des voitures lors des heures d'arrivée et de sortie de l'école, le Maire indique que les services de la Gendarmerie l'ont informé qu'un tel dispositif n'est pas obligatoire. Celles qui restent en place sont suffisantes.

7 - Interrogé par Sylvie SEGAULT, le Maire confirme que malheureusement, en raison des circonstances sanitaires dégradées, il n'y aura pas, cette année encore, de cérémonie de **vœux**. Une publication sera effectuée sur l'application Panneau Pocket. Le Maire profite de cette intervention pour informer les membres du Conseil Municipal que la maquette du prochain bulletin municipal est chez l'imprimeur et que la commune est en attente du bon à tirer avant validation définitive et impression.

8 - Interrogé par Sylvie SEGAULT sur le remplacement de la personne qui assurait 4 h de ménage par semaine pour la Mairie et la salle Lafarge, le Maire indique qu'actuellement le poste reste à pourvoir.

9 - Bruno DI BLAS informe les membres du Conseil Municipal d'un accrochage avec le **camion du CPI** lors d'une intervention. Un contact a été pris avec un carrossier.

10 - le Maire rend compte de la visite d'un cabinet d'architectes en présence d'Olivier SAVARY pour étudier la faisabilité d'un **gîte rural** au sein de la maison Brovadan. Le projet qui sera remis sera étudié en commission bâtiments et une mise en concurrence d'architectes aura lieu. Bruno DI BLAS salue ce projet de gîte qui recueille un avis favorable de beaucoup de personnes. Philippe SODOYER alerte sur la complexité de la gestion d'un gîte. Lors de sa venue, l'architecte a également effectué une visite du bâtiment Lamblin mais le projet est d'une toute autre ampleur.

11 - Pierrick LAROCHE indique que plusieurs CUMA, dans le cadre de la protection des vignes contre le gel, vont devoir engager des **travaux sur certains chemins**. En effet, l'accès n'est actuellement pas possible pour les toupies à béton nécessaire pour les dalles qui vont soutenir les

tours antigel et les citernes de gaz, ni pour les camions de ravitaillement en gaz. Sur l'exercice 2022, les travaux concerneront entre 1 000 et 1 500 ml de chemins (Chaumes, Pierrettes, Garenne, Baccarat). Bien que conscients que l'état de certains chemins ne nécessitait pas de tels travaux de décaissement et d'empierrement, les membres des CUMA sollicitent la municipalité par l'intermédiaire de Pierrick LAROCHE aux fins d'obtenir l'autorisation pour faire effectuer ces travaux et une participation financière. Les modalités de participation de la commune et des CUMA restent à définir. Dans un premier temps, le Maire demande qu'un courrier commun des CUMA soit adressé en Mairie dans ce sens.

12 - le Maire indique que la commission du personnel travaille sur le dossier de **révision du RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour définir une enveloppe, les critères d'attribution et la périodicité de versement. Interrogé par Bruno DI BLAS, le Maire confirme qu'un travail identique sera mené au sein du SIVOS.

13 - Philippe SODOYER présente aux membres du Conseil Municipal le **cadeau qui sera offert aux enfants nés en 2021**.

14 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'avancement du dossier de **socle numérique au sein de l'école de MALIGNY**. Un représentant de l'Education Nationale est récemment venu afin de rencontrer la Directrice de l'école. Sur une dépense de plus de 21 000 € TTC, une subvention de l'Education Nationale d'un montant de 8 080 € sera versée. Les modalités de participation des communes membres du SIVOS restent à définir.

Le Maire profite de ce point pour informer les membres du Conseil Municipal que la chaudière de l'école, bien que révisée régulièrement et récemment, se met encore quelquefois en sécurité, surtout durant les vacances. Une fois la chaudière réenclenchée, la température dans les classes est progressivement remontée à un niveau correct.

15 - Philippe SODOYER évoque la nécessité de faire intervenir une entreprise pour la **plantation de 3 noyers** vers le petit pont de Baccarat et un **prunus à déraciner**. Pierrick LAROCHE ajoute que deux sapins, proches du banc situé en face, nécessitent d'être taillés. De plus, un tilleul situé dans la cour de l'école, vers la rue des Coteaux Fleuris, aurait également besoin d'être élagué. Philippe SODOYER évoque également un arbre qui est à couper vers le terrain de jeux. Le bois qui sera récupéré pourrait être stocké en vue d'un éventuel prochain feu de la Saint Jean.

16 - le devis de la société RONDINO pour la fourniture d'une **barrière coulissante** qui sera édifiée vers le stade sera confirmé très rapidement.

17 - Luc NOLET indique que plusieurs **grilles ont besoin d'être nettoyées**, certaines sont encombrées de graviers.

18 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 3CVT va prochainement venir déposer un **container à verres** près du cimetière. Interrogé par Pierrick LAROCHE sur le coût, le Maire indique que les frais inhérents à ce container et à ce nouveau point de collecte seront supportés au niveau communautaire. Ce point d'apport volontaire supplémentaire dont le but premier est un service en plus pour la population vise également à ce qu'il n'y ait plus de dépôts sauvages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.